



ELENGY
Société anonyme au capital de 132 202 620 euros
Siège social : 11, avenue Michel RICARD – 92 270 BOIS-COLOMBES
451 438 782 RCS NANTERRE

Rapport du conseil d'administration
à l'assemblée générale des actionnaires
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis, conformément à la loi et aux statuts de votre société, afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société et des résultats au cours de l'exercice écoulé, et de porter à votre connaissance les principaux événements survenus depuis le 1^{er} janvier 2024 ainsi que les perspectives d'avenir.

Lors de la présente assemblée, vous entendrez également la lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial sur les conventions réglementées du cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire de la société.

Nous vous rappelons que tous les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les conditions et dans les délais légaux.

De même, conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L.226-10-1 alinéa 1^{er}, le rapport sur le gouvernement d'entreprise vous est présenté, en Annexe 1, au sein du présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Elengy possède et exploite deux terminaux méthaniers situés en France : le terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne et le terminal méthanier de Fos-Tonkin. Elle exploite également le terminal méthanier de Fos Cavaou dont est propriétaire Fosmax LNG, filiale détenue à 100%.

Le service de transbordement à haut débit a été impacté par l'arrêt du terminal de Montoir pendant l'été 2024 (pendant le projet « Hadès »). 31 opérations ont été réalisées (dont 2 opérations spot) contre 33 en 2023.

Une opération de rechargement partiel a été réalisée sur le terminal méthanier de Fos Cavaou au 1^{er} semestre 2024.

Le nombre de chargements de micro-méthaniers au terminal méthanier de Fos Cavaou est en légère diminution avec 36 opérations réalisées à fin décembre 2024 contre 38 en 2023.

Par ailleurs Fos Tonkin a réalisé 2 opérations de chargement de micro-méthaniers en 2024 contre une seule en 2023.



Au total, 238 escales navires ont été réalisées sur l'ensemble de trois terminaux en 2024, un chiffre en retrait par rapport à l'année précédente (282 escales à fin novembre 2023).

Pour le chargement de citernes la tendance est légèrement à la hausse en 2024 sans pour autant revenir aux niveaux connus en 2022 avec 10 484 citernes chargées à fin décembre 2024 contre 9 759 en 2023, année marquée par un mouvement social d'ampleur contre la réforme des retraites. (11 798 à fin décembre 2022).

Elengy a poursuivi, conformément à son engagement contractuel allant de 2023 à 2028, la prestation de service pour TELS (TotalEnergies LNG Service France) pour appuyer la gestion opérationnelle et de programmation du terminal méthanier flottant du Havre.

2. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La CRE a publié le 09 janvier 2025 le tarif d'utilisation des terminaux méthaniers (ATTM 7).

Les points les plus notables de cette délibération sont

- Le passage à un taux nominal et une BAR non inflatée
- La limitation à 20 ans maximum de la durée maximale d'amortissement des actifs mis en service à partir du 1^{er} janvier 2025 sur le terminal de Fos Cavaou (comme déjà le cas sur le site de Montoir depuis l'ATTM6).
- L'application d'une prime de 200 points de base au-dessus du taux de rémunération transport pour les actifs mis en service à partir de 2025.

Par ailleurs, le Conseil d'administration d'Elengy a validé le 23 janvier 2025 la décision d'investissement de 223 M€ pour le projet Ulysse.

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Elengy est entrée pour plusieurs années dans une période de travaux de rénovation importants sur le terminal de Montoir. Le respect des calendriers de ces multiples projets alors l'entreprise doit continuer à fournir un service de qualité à ses clients sera un enjeu majeur pour Elengy.

La feuille de route stratégique Elengy 2050 s'articule autour de 3 grands axes

- Un axe de décarbonation de l'activité et des actifs avec l'amélioration de notre impact environnemental et le basculement nécessaire et accéléré de notre activité vers du GNL vert
- Un axe de décarbonation de la mobilité lourde terrestre et maritime pour laquelle les terminaux jouent un rôle central
- Un axe de décarbonation des industriels avec le développement de filières d'importation de nouvelles molécules (notamment NH₃) et le rôle clé que les terminaux méthaniers ont vocation à jouer dans le développement des chaînes de CCUS (Carbon Capture and Underground Storage), qui permettent d'apporter des solutions pour la capture et le stockage du CO₂ difficile à abattre

Elengy prévoit notamment en 2025 le renforcement de son engagement dans le développement des projets lancés sur la logistique de nouvelles molécules tels que GOCO₂ à Montoir et Rhône CO₂ et Medhyterra à Fos. Ces 2 projets ont été sélectionnés et bénéficieront du dispositif de financement européen CEF.

4. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT



En matière de recherche et de développement (R&D), la société s'appuie sur le centre de recherche ENGIE Lab CRIGEN et sur le centre de recherche GRTgaz RICE, ces entités disposant d'un écosystème de R&D propre (partenaires, start-up,...) qu'ils peuvent solliciter en tant que de besoin. Les actions de R&D peuvent être classées en deux catégories :

Un socle d'actions techniques généralement multi BU et pluriannuelles, destinées à consolider les acquis, voire les améliorer, en lien avec l'activité GNL des terminaux méthaniers. Les thématiques sont les suivantes :

- Maîtrise du risque industriel et intégrité des ouvrages
- Réduction des impacts environnementaux, en particulier quantification des émissions de méthane, en anticipation de l'application du règlement européen 2024/1787 sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur de l'énergie
- Utilisation des Analyses de Cycle de Vie (ACV) pour les achats et les projets
- Facteurs humains et organisationnels de la sécurité
- Qualité du gaz, odorisation et comptage

Des actions destinées à préparer l'avenir et notamment la place d'Elengy dans la transition énergétique. Cette année les sujets suivants ont été traités :

- Développement d'une chaîne CCUS de CO₂ : Etude de préfaisabilité d'une solution de capture des émissions de CO₂ des regazéificateurs à combustion du terminal de Montoir
- Support au développement d'un procédé de liquéfaction de biométhane et plus particulièrement au développement d'un banc d'essai de liquéfaction de bio-méthane visant à valider un procédé innovant développé par ENGIE Lab-CRIGEN
- Modélisation des phénomènes dangereux pour le CO₂ (modélisation des phénomènes dangereux, évaluation du risque de rollover dans les stockages) et l'hydrogène liquide (état de l'art dans le domaine de la modélisation des phénomènes dangereux).
- Elengy s'appuie sur les centres de recherche pour des actions de veille technologique dans tous ces domaines et de lobbying par des participations à différents groupes de travail au niveau européen ou international, notamment dans le domaine de la normalisation.

5. EXPLOITATION D'INSTALLATIONS A RISQUE

Les terminaux méthaniers sont des installations industrielles classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La société exploite, par conséquent, ses installations avec un impératif de sécurité, le souci permanent du respect de l'environnement et les rénove régulièrement dans ce but.

Sur un plan technique, il existe sur les terminaux un risque d'accident industriel inhérent au produit manipulé : le GNL/GN, au travers des activités de déchargement ou rechargement des navires méthaniers, de stockage dans les réservoirs en béton, de regazéification avant émission sur le réseau de transport et de rechargement de citernes routières. Les terminaux sont soumis à la réglementation « Seveso III », seuil haut, relative à la prévention des accidents majeurs.

La société maîtrise les risques industriels liés à son activité via les actions contenues dans son plan de maîtrise des risques dont, notamment, l'utilisation des meilleures technologies possibles, la mise en place de règles de sécurité sur ses sites, des revues HAZOP¹ et l'analyse des HiPo², des actions de formation de son personnel, la réalisation de contrôles internes et d'audits internes et externes, l'actualisation des études de dangers et également des exercices de gestion des situations d'urgence.

Un système de management de la sécurité intégré, évalué par un outil reconnu internationalement (isrs9© - International Safety Rating System - de DNV) permettant de mesurer la performance du management dans les domaines de la santé et sécurité des personnes et de la sécurité industrielle, a été mis en place depuis une vingtaine d'années.

¹ HAZard and OPerability analysis – Analyse de risques et de sécurité de fonctionnement

² High Potential – Incident ou événement à haut potentiel de perte



L'ensemble de l'activité industrielle des trois sites, aussi bien l'activité liée aux navires que celle liée aux camions citernes, est couverte par les certifications ISO 9001 et ISO 14001 auquel s'est ajouté en 2022 l'ISO 50001³ pour le terminal de Fos Cavaou. Les certificats ISO 9001 et 14001 ont été renouvelés en 2022 pour les trois sites. En 2024, le terminal de Montoir de Bretagne a été certifié suivant la norme ISO 50001.

Les entreprises intervenant sur les terminaux sont fortement incitées à être certifiées MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises).

La conformité réglementaire pour les trois sites exploités par Elengy est assurée grâce à un contrat de veille, établi auprès d'un prestataire spécialisé dans le domaine et par l'utilisation d'un outil informatique qui permet une traçabilité de la conformité.

Enfin, les terminaux méthaniers font l'objet d'inspections régulières de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Concernant la maîtrise de l'urbanisme autour des sites sensibles, en 2022/23 la société s'est impliquée dans le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Fos Ouest⁴ notamment en proposant des mesures supplémentaires visant à réduire considérablement les zones d'effets du terminal de Fos Tonkin. Elle participe également activement à la gouvernance collective destinée à instituer une culture du risque technologique au niveau de la plateforme industrielle de Fos-Caban.

S'agissant de la santé et la sécurité au travail, les accidents (avec ou sans arrêt, de trajet ou bénins) sont suivis et analysés mensuellement. En 2024 la société n'a enregistré aucun accidents de travail avec arrêt pour ses salariés et 4 accidents en service avec arrêt pour les entreprises extérieures. Le taux de fréquence s'est élevé à 2,8 pour un objectif annuel fixé à 2,9.

En 2024 Elengy a déployé le projet du groupe ENGIE ONE SAFETY CULTURE sur ses trois terminaux. Ce projet vise à renforcer la culture sécurité par la mise en place de rituels managériaux, accompagnés de sessions de coaching destinés aux managers. Ce projet a conduit à la réappropriation par les managers de la sécurité terrain.

Par ailleurs, le CODIR d'Elengy a défini et a partagé avec l'ensemble du personnel la VISION de l'entreprise en matière de santé sécurité et les principes clés qui doivent guider notre action, que l'on soit manager, opérationnel mais aussi sous-traitants.

Enfin l'entreprise a modifié son Règlement Intérieur pour passer au "zéro alcool". Désormais la consommation d'alcool est interdite sur l'ensemble de ses sites, sans dérogation possible.

Les risques de responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes résultant de l'exploitation d'installations à risque sont couverts par l'assurance « responsabilité civile générale » du groupe ENGIE.

Enfin, la société souscrit une assurance « dommages aux biens », incluant une option « pertes d'exploitation » afin de couvrir les risques financiers à supporter en cas d'accident.

6. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL, AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS, ET AUX SUCCURSALES

6.1. Répartition du capital

Pas de changement en 2024

En date du 22 décembre 2021, la Société d'Infrastructures Gazières (SIG) a vendu sa participation de 17,8 % au sein du capital Elengy à la société GRTgaz, qui est à nouveau actionnaire d'Elengy à 100%.

A la clôture de l'exercice 2024, le capital social d'Elengy est de 132 202 620 euros divisé en 13 220 262 actions de valeur nominale de 10 euros chacune détenue à 100 % par la société GRTgaz.

³ Norme ISO 50001 relative au système de management de l'énergie

⁴ Le PPRT de Fos Ouest comprend le terminal méthanier de Fos Tonkin



6.2 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne détient de participation dans le capital de la société au 31 décembre 2024.

6.3 Filiales et participations

Elengy est l'associé unique de la société FOSMAX LNG avec 100% des 4 835 696 actions. Fosmax LNG est une société par actions simplifiée (SASU), dont l'activité est l'exploitation et la gestion d'un terminal méthanier à Fos-sur-Mer.

Litige STS

Dans le cadre du litige STS, le Tribunal Arbitral a rendu sa sentence le 24 Juin 2020 et a condamné solidairement les membres du groupement STS à payer à Fosmax LNG un montant de 32 M€ au titre du remboursement des travaux mis en régie et 1,5 M€ au titre des frais juridiques. STS est également condamné à payer des intérêts moratoires qui courent jusqu'au paiement complet du montant principal. Au 31 décembre, un montant partiel de 16,5 M€ a été payé par STS, un recours devant le Conseil d'Etat ayant été introduit par deux membres du groupement. En date du 20 juillet 2021, le Conseil d'Etat a rejeté, dans leurs intégralités, les demandes de Tecnimont et TCM et a conféré l'exequatur à la sentence arbitrale du 24 juin 2020.

Fin juillet 2021, Saipem a contacté Elengy pour régler spontanément la somme de 16 M€ correspondant à la moitié de la somme due en principal ainsi que la moitié des honoraires d'avocats et des frais de procédure.

Le solde du montant en principal incluant les honoraires d'avocats et les frais de procédure a été réglé en date du 2 décembre 2021 par Tecnimont ainsi qu'un montant de 6 453 034, 55 € au titre des intérêts moratoires

Il reste un reliquat des intérêts moratoires à recouvrer (environ 6 millions d'euros) et pour lequel une procédure d'exécution forcée a été introduite, la procédure a eu lieu devant le Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Versailles qui a rendu un jugement défavorable aux deux parties. Saipem a interjeté appel de ce jugement, un arrêt de la Cour d'appel de Versailles a été rendu le 16 novembre 2023 et a débouté Fosmax LNG de ses demandes. Fosmax LNG a formé un pourvoi en cassation en date du 22 janvier 2024 et dispose de 4 mois à compter de la date de dépôt pour déposer un mémoire ampliatif.

Le dépôt du mémoire a été déposé. En janvier 2025 un juge rapporteur a été désigné auprès de la Cour de Cassation. Nous attendons une date d'audience qui devrait intervenir courant 2025.

Vérification de comptabilité

Fosmax LNG a fait l'objet d'une vérification de comptabilité des exercices 2019 et 2020.

Après une divergence sur le mode de calcul des amortissements, un règlement d'ensemble a été trouvé avec l'Administration après recours à l'interlocuteur départemental. Les conséquences financières ont été prises en compte à fin 2024.

Par ailleurs, Elengy est également associé unique de la société Elengy Hub & Expertise (SASU) dont l'objet est le développement, en France et à l'étranger, de toute activité directement ou indirectement liée au GNL, dont l'activité de transbordement.

Le 24 juin 2024, l'Union Européenne a adopté un 14e train de sanction à l'encontre de la Russie. Les sanctions rentreront en application à partir du 26 mars 2025 pour les contrats signés avant juin 2024. Les activités de transbordement, portées par Elengy Hub & Expertise, sont concernées par ce train de sanctions. Des exemptions aux interdictions sont toutefois prévues, notamment en cas de réexportation vers un autre port de l'Union Européenne. Sur la base de son appréciation du risque, ELENGY considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser de perte de valeur à fin 2024.



6.4. Succursales

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que la société ne détient aucune succursale.

7. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

7.1 Résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Nous vous précisons que le mode de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et sont identiques à ceux adoptés pour les exercices précédents.

Le chiffre d'affaires s'élève à 191,8 millions d'euros, contre 184,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Ce chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par Elengy pour le compte de ses filiales Fosmax LNG et Elengy Hub & Expertise. L'augmentation de 7,0 millions d'euros par rapport à 2023 correspond principalement à la hausse des prestations, expertise et services +8,7 millions partiellement compensés par la baisse des prestations d'interfaces techniques -1,2 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation est de 29,8 millions d'euros est en hausse de 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Une hausse du chiffre d'affaires partiellement atténuée par une baisse des autres produits d'exploitation notamment les reprises d'amortissements dérogatoires expliquent cette variation.

Le résultat financier de 26,6 millions d'euros est en baisse de 27,2 millions d'euros par rapport à 2023. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du dividende versé par Fosmax en 2024 (- 24,0 millions). En 2023, Fosmax avait distribué 62,9 millions, en lien avec les résultats supplémentaires générés en 2022 par le processus de dégoullottage. Des charges financières également en augmentation en 2024 expliquent partiellement cette évolution.

Le résultat exceptionnel de -4,7 millions d'euros est en amélioration de 1,8 millions d'euros en raison essentiellement des dotations nettes sur les amortissements dérogatoires.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de l'exercice présente un bénéfice de 44,4 millions d'euros, contre un bénéfice de 67,9 millions d'euros lors de l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement est de 82 millions d'euros.

Les investissements s'élèvent à 58 millions d'euros contre 39 millions d'euros en 2023.

Le total net du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 1 056 millions d'euros, il est en hausse de 21 millions d'euros par rapport à 2023.

Le capital social s'établit à 132,2 millions d'euros et n'enregistre pas d'évolution par rapport à fin 2023.

La dette financière brute est de 390,5 millions d'euros et correspond principalement au financement de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'Elengy (113+49 millions d'euros), à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017, au refinancement du prêt de TGEHF dans Fosmax suite au rachat de la



participation de sa filiale en février 2020 (48,5 millions d'euros), auprès du Groupe Engie et aux dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (3,1 millions d'euros).

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

7.2 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 de la manière suivante :

	En euros
Bénéfice de l'exercice	44 426 908,23
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau bénéficiaire	7 545 183,58
Bénéfice distribuable	51 972 091,81
Dividende	44 287 877,70
Report à nouveau	7 684 214,11

Nous vous proposons donc de distribuer un dividende net de 3,35 euros par action, soit la somme totale de 44 287 877,70 euros au titre de l'exercice 2024.

Nous vous proposons de distribuer ce dividende avant le 30 juin 2025.

Les capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèveraient à 437 759 414,31 euros.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, l'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2 du Code général des impôts. Il est toutefois précisé que cette disposition n'est pas applicable dans la mesure où l'intégralité de la distribution sera versée à une personne morale.

Afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons dans le tableau ci-dessous les dividendes distribués sur les trois derniers exercices. L'intégralité de ces distributions étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 2 du code général des impôts ; il est toutefois précisé que cette disposition n'a pas été appliquée dans la mesure où l'intégralité de ces distributions ont été versées à une personne morale.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Somme répartie (EUR)	Dividende net (EUR)
2021	13 220 262	68 745 362	5,20
2022	13 220 262	42 965 852	3,25
2023	13 220 262	67 952 147	5,14

En application de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons que la société n'a encouru aucune dépense ou charge visées à l'article 39-4 dudit code au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucun impôt n'a été supporté à raison de ces dépenses ou charges.





8. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) :

Article D.441 - I 1° : Factures <u>reçues</u> et non réglées à la date de clôture dont le terme est échu							Article D.441 - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu						
0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranche de retard de paiement													
Nombre de factures concernées						40	58						255
Montant total des factures concernées (TTC)	0	-124 828	-3 814	-120	5 633	-123 129	12 497 620	-279 206	1 775 154	48 907	1 955 189	3 500 045	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser : HT ou TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							6,5%	-0,1%	0,9%	0,0%	1,0%	1,8%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	37						0						
Montant total des factures exclues (TTC)	1 848 211						0						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai contractuels : 60 jours date d'émission de facture						Délai contractuels : J+20 (ATM)						
	Délai légaux : 60 jours date d'émission de facture						Délai légaux : J+60 date d'émission factures.						

9. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il n'y a pas eu de changements d'administrateurs en 2024.

10. REMUNERATION ALLOUEE (JETONS DE PRESENCE)

Nous vous rappelons que le montant de la rémunération allouée (jetons de présence) pour l'année 2024 a été fixé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 26 décembre 2024 à 22 450 € euros.

11. INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du code du commerce, nous vous indiquons que Mme MAGALI VIOT ne perçoit aucune rémunération ou avantage de toute nature relativement à son mandat d'administrateur représentant les salariés au sein d'ENGIE.

12. INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES

NEANT

Le conseil d'administration
Certifié conforme par le représentant légal de la société
Nelly NICOLI - Directrice Générale

Annexes

Signé par :

CEC99CFF570C419...



1. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise
2. Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
3. Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital - NEANT



Annexe 1
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise

1. Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par les mandataires sociaux

Mandataires sociaux en fonction au 31/12/2024

Mandataire	Fonction	1^{ère} Nomination	Date de fin
HOLLEAUX Didier	Administrateur	30/06/2021	31/12/2028
HOLLEAUX Didier	Président	30/06/2021	31/12/2028
SPERANS, représentée par Edouard SAUVAGE	Administrateur	28/09/2017 (remplacement de Jacques BLEIN le 13/04/2022)	31/12/2028
COGAC représentée par Raphaëlle CASTILLON	Administrateur	17/04/2023	31/12/2028
Storengy international	Gérante		
GDF International, représentée par Stéphanie SCHNEIDER	Administrateur	17/04/2023	31/12/2028
DEPAIL Jean-Claude	Administrateur	28/09/2017	31/12/2028
FOISSELON Pierre	Adm. Représentant des salariés	09/03/2021	09/03/2026
LE CLERE Arnaud	Adm. Représentant des salariés	09/03/2021	09/03/2026
GRTgaz Développement SAS, représenté par Valérie BEAUDICHON	Administrateur	28/09/2017 (N JAUDET) Remplacée le 22/12/2022	31/12/2028
VIOT Magali	Adm. Représentant des salariés	(29/03/2022)	25/05/2026
PELLE Patrick	Administrateur	28/09/2017	31/12/2028
GEOFFRON Patrice	Administrateur	25/06/2020	31/12/2025
Société d'Infrastructures Gazières SA représentée par Magalie GRUET	Administrateur	28/09/2017 (remplacement de Daniel THEBERT le 22/12/2023)	31/12/2028
SCHNABELE Anne-Laure	Administrateur	31/10/2022)	31/12/2025



Direction Générale ELENGY au cours de l'exercice 2024

Mme Nelly NICOLI est la Directrice Générale de la société depuis le 1^{er} juin 2022.

❖ **Nelly NICOLI, Directrice Générale (depuis le 01/06/2022).**

Fosmax LNG (SAS)	Présidente depuis le 15/06/2022.
------------------	----------------------------------

Elengy Hub & Expertise (SAS)	Présidente depuis le 15/06/2022.
------------------------------	----------------------------------

Annexe 2

Tableau des cinq derniers exercices (article R. 225-102 du code de commerce)

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	132 202 620	132 202 620	132 202 620	132 202 620	132 202 620
b) Nombre d'actions émises	13 220 262	13 220 262	13 220 262	13 220 262	13 220 262
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	131 818 826	184 635 564	182 879 048	169 119 840	203 562 527
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	79 768 253	97 111 205	71 533 321	109 336 341	116 705 815
c) Impôts sur les bénéfices*	4 200 818	3 155 549	4 714 176	9 198 887	16 108 167
d) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	75 567 435	93 955 656	66 819 145	100 137 454	100 597 648
e) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	44 426 308	67 888 445	43 030 002	68 291 638	62 293 956
f) Montant des bénéfices distribués *	44 287 878	67 952 147	42 965 852	68 745 362	62 399 637
g) Participation des salariés *	3 041 628	2 341 979	2 760 787	2 264 000	2 599 159
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	6	7	5	8	8
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	3	5	3	5	5
c) Dividende versé à chaque action	3	5	3	5	5
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	415	392	382	369	359
b) Montant de la masse salariale	36 124 447	32 292 029	27 522 620	24 927 581	23 655 621
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	17 417 287	14 019 410	14 727 163	12 431 888	12 124 753
* c) Impôts sur les bénéfices : y compris CICE					
* f) Montant des bénéfices distribués : Dividendes proposés au titre du dernier exercice clos avant son approbation par l'AG qui se tiendra en N+1					
* g) Participation des salariés: montants estimés					

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ELENGY

Société Anonyme

11, avenue Michel Ricard

92270 BOIS-COLOMBES

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société ELENGY,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ELENGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme indiqué dans la note « Immobilisations corporelles » de la partie « Règles et méthodes comptables », votre société s'assure que les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés aux actifs industriels des terminaux méthaniers. Nous avons examiné les hypothèses utilisées indiquées dans la note 2 et nous nous sommes assurés de leur caractère raisonnable.
- Votre société constitue dans le cadre de ses activités une provision pour le démantèlement de ses terminaux méthaniers. Nous avons examiné les hypothèses et les modalités de calcul de cette provision et nous avons vérifié que la note « Autres provisions pour risques et charges » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 1, 2 et 10 donnent une information appropriée.
- Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de

détention durable est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité.

- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 10 et 13 décrivent le mode d'évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et les contrats d'assurance souscrits pour y faire face ainsi que leur valorisation. Nous avons examiné les bases et modalités de calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l'objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 mars 2025

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark inside, followed by a handwritten signature in blue ink.

Nadia LAADOULI

ELENGY

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Table des matières

Etats de synthèse	1
Bilan Actif.....	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat (1/2).....	4
Compte de résultat (2/2).....	5
Annexes aux comptes annuels	6
PREAMBULE	7
REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
<i>Note 1 - Immobilisations brutes</i>	12
<i>Note 2 - Amortissements et provisions d'actifs</i>	13
<i>Note 3 - Stocks</i>	14
<i>Note 4 - Crédit-bail</i>	14
<i>Note 5 - Etat des créances</i>	14
<i>Note 6 - Dépréciations</i>	15
<i>Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan</i>	15
<i>Note 8 - Charges constatées d'avance</i>	15
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
<i>Note 9 - Capital social</i>	16
<i>Note 10 - Provisions</i>	17
<i>Note 11 - Etat des dettes</i>	18
<i>Note 12 - Charges à payer par postes du bilan</i>	18
<i>Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY</i>	19
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	22
<i>Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires</i>	22
<i>Note 15 - Autres achats et services extérieurs</i>	23
<i>Note 16 - Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges</i>	23
<i>Note 17 - Résultat financier</i>	24
<i>Note 18 - Formation du Résultat Exceptionnel</i>	24
<i>Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	24
<i>Note 20 - Régime de l'intégration fiscale</i>	25
<i>Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	25
<i>Note 22 - Trésorerie</i>	25
<i>Note 23 - Engagements hors bilan</i>	26
<i>Note 24 - Effectifs</i>	27
<i>Note 25 - Rémunération des organes de direction et d'administration</i>	27
<i>Note 26 - Tableau des filiales et participations</i>	27
<i>Note 27 - Inventaires des valeurs mobilières</i>	27

ELENGY

Etats de synthèse

Bilan Actif

BILAN ACTIF		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		35 512 845	27 550 875	7 961 970	9 447 522
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles		1 073 472		1 073 472	253 338
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles		36 586 317	27 550 875	9 035 442	9 700 860
Terrains		32 053 440	26 464 672	5 588 768	668 737
Constructions		17 623 209	9 389 861	8 233 349	8 619 976
Installations techniques, matériel et outillage industriels		857 924 477	627 957 152	229 967 326	215 464 960
Autres immobilisations corporelles		4 615 742	4 131 846	483 896	821 512
Immobilisations en cours		74 228 890		74 228 890	46 834 912
Avances et acomptes		0		0	1 902 577
TOTAL immobilisations corporelles		986 445 759	667 943 531	318 502 228	274 312 675
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations		618 320 587		618 320 587	617 040 587
Créances rattachées à des participations		0		0	14 538 412
Autres titres immobilisés					
Prêts		5 048	439	4 609	19 619
Autres immobilisations financières		6 319		6 319	6 319
TOTAL immobilisations financières		618 331 954	439	618 331 515	631 604 936
	TOTAL (II)	1 641 364 030	695 494 844	945 869 185	915 618 472
Matières premières, approvisionnements		10 783 532	3 888 862	6 894 670	3 493 029
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		118 453		118 453	118 453
TOTAL Stocks		10 901 985	3 888 862	7 013 123	3 611 482
Avances et acomptes versés sur commandes		393 094		393 094	1 644 142
Clients et comptes rattachés (3)		33 335 552		33 335 552	41 591 209
Autres créances (3)		67 708 409		67 708 409	64 811 064
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		101 043 962		101 043 962	106 402 273
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		1 669 806		1 669 806	7 534 940
TOTAL Trésorerie		1 669 806		1 669 806	7 534 940
Charges constatées d'avance (3)		528 589		528 589	769 800
	TOTAL (III)	114 537 436	3 888 862	110 648 574	119 962 637
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Ecart de conversion actif	(VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)		1 755 901 466	699 383 707	1 056 517 759	1 035 581 108

Bilan Passif

BILAN PASSIF		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé :	132 202 620	132 202 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		172 360 701	191 360 701
Ecart de réévaluation (2)			
Réserve légale (3)		13 220 262	13 220 262
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
TOTAL réserves		13 220 262	13 220 262
Report à nouveau		7 545 184	7 608 885
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		44 426 908	67 888 445
Subventions d'investissement		571 840	515 974
Provisions réglementées		111 719 777	107 445 031
	TOTAL (I)	482 047 292	520 241 918
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques		35 175	2 643 654
Provisions pour charges		88 942 426	74 065 027
	TOTAL (III)	88 977 601	76 708 681
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		23 814	190 490
Emprunts et dettes financières divers		390 440 854	341 677 738
TOTAL dettes financières		390 464 668	341 868 228
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 644	1 643 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 282 711	46 414 317
Dettes fiscales et sociales		36 720 704	33 496 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 869 260	13 774 242
Autres dettes		1 151 879	1 433 310
TOTAL dettes d'exploitation		95 028 199	96 762 283
Produits constatés d'avance (4)			
	TOTAL (IV)	485 492 866	438 630 511
Ecart de conversion passif	(V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	1 056 517 759	1 035 581 110

Compte de résultat (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	0		0	
Production vendue : Services	191 818 826		191 818 826	184 695 564
Chiffres d'affaires nets	191 818 826		191 818 826	184 695 564
Production stockée				
Production immobilisée			5 109 446	3 046 632
Subventions d'exploitation			255 321	231 834
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			3 451 144	7 919 669
Autres produits (1) (11)			663 148	790 950
Total des produits d'exploitation			201 297 885	196 684 648
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			18 380 640	21 929 072
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-3 727 904	166 532
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			65 032 351	65 900 604
Impôts, taxes et versements assimilés			10 376 129	9 981 682
Salaires et traitements			36 124 447	32 292 029
Charges sociales (10)			17 417 287	14 019 410
- dotations aux amortissements			25 006 054	23 959 730
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			326 263	574 966
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 554 390	449 180
Autres charges (12)			986 872	1 288 077
Total des charges d'exploitation			171 476 529	170 561 281
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			29 821 356	26 123 368
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations (5)			39 914 171	63 598 587
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)			433 375	2 122 840
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 531	
Différences positives de change			195	74 581
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			40 349 272	65 796 008
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			13 770 518	12 018 132
Différences négatives de change			4 281	545
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			13 774 799	12 018 677
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			26 574 473	53 777 331
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			56 395 829	79 900 699

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			75 513	77 411
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 276 591	2 266 487
Total des produits exceptionnels			4 352 103	2 343 898
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			144 279	192 694
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 934 299	8 665 929
Total des charges exceptionnelles			9 078 578	8 858 623
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			-4 726 475	-6 514 725
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			3 041 628	2 341 979
Impôts sur les bénéfices			4 200 818	3 155 549
TOTAL DES PRODUITS			245 999 261	264 824 554
TOTAL DES CHARGES			201 572 353	196 936 109
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			44 426 908	67 888 445

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Conséquence du conflit russo-ukrainien :

ELENGY est, et reste, particulièrement attentive aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché du GNL et du gaz en général en Europe. Le 24 juin 2024, l'Union Européenne a adopté un 14^e train de sanction à l'encontre de la Russie. Les sanctions rentreront en application à partir du 26 mars 2025 pour les contrats signés avant juin 2024. Les activités de transbordement sont concernées par ce train de sanctions. Des exemptions aux interdictions sont prévues, notamment en cas de réexportation vers un autre port de l'Union Européenne. Sur la base de son appréciation du risque, ELENGY considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser à fin 2024 de perte de valeur en lien les actifs dédiés servant à l'activité de transbordement. ELENGY demeure toutefois mobilisée pour analyser sans délai les éventuels impacts sur ses états financiers, qui découleraient de l'évolution de cette crise et ses conséquences sur le marché du gaz, à savoir d'éventuelles restrictions ou défaillances des approvisionnements en provenance de Russie.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois, comme celui de 2023.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 est de 1 056 517 759 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2023 était de 1 035 581 109 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2024 est un bénéfice de 44 426 908 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2023 était un bénéfice de 67 888 445 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

ELENGY est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés. GRTgaz est lui-même intégré aux comptes consolidés du Groupe Engie.

Les comptes annuels d'ELENGY, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conduit ELENGY à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti comptablement selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels ELENGY s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par ELENGY dans sa filiale FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles ELENGY détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurait dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à FOSMAX LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Les provisions pour démantèlement sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif de démantèlement s'avère inférieure à la mise à jour actuarielle de la provision, une dépréciation de l'actif sous-jacent est comptabilisée. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Les coûts du démantèlement du terminal de Montoir de Bretagne ont fait l'objet d'une réévaluation en 2023, la provision a été ajustée en contrepartie de l'actif de démantèlement.

L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENT DE RETRAITE ET D'AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, ELENGY inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes

d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par ELENGY pour le compte de ses filiales FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

Le tarif ATTM6 est en application depuis le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 4 ans. A compter du 01 avril 2025, le tarif ATTM7 entrera en vigueur pour une durée de 4 ans, suite à la délibération de la CRE du 09 janvier 2025.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIER

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour ELENGY principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2023 et 2024 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Publication par la CRE le 09 janvier 2025 de la délibération tarif ATTM7 dont l'application entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 - Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ajustement	Transfert	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	34 277 000	2 274 333	-	-	34 984	36 586 317
Concessions, brevets, droits similaires	34 023 662				1 489 183	35 512 845
Immobilisations incorporelles en-cours	253 338	2 274 333			(1 454 200)	1 073 472
Immobilisations corporelles	920 138 415	62 987 710	(2 586 910)	5 941 528	(34 984)	986 445 759
Terrains & Agencements						
Constructions	17 399 676		(155 903)		379 436	17 623 209
Actif de démantèlement	26 634 242	5 419 197				32 053 440
Installations techniques, matériel et outillages industriels	823 006 376	431 121	(472 977)	5 941 528	29 018 429	857 924 477
Autres immobilisations corporelles	4 360 631	177 353	(37 285)		115 043	4 615 742
Immobilisations en-cours	46 834 912	56 960 038	(18 168)		(29 547 892)	74 228 890
Avances et acomptes	1 902 577		(1 902 577)			0
Immobilisations financières	631 606 907	1 280 000,00	(14 554 953)	0	-	618 331 954
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-					-
Titres de participation	617 040 587	1 280 000				618 320 587
Créances rattachées à des participations	14 538 412		(14 538 412)			0
Autres titres immobilisés	-					-
Prêts	21 589		(16 541)			5 048
Autres immobilisations financières	6 319					6 319
TOTAL	1 586 022 321	66 542 043	(17 141 863)	5 941 528	-	1 641 364 030

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** augmente globalement par rapport à 2023 de 5 419 197 euros suite à la révision des taux d'actualisation et des taux d'inflation (cf. note 10). A fin 2023, l'actif de démantèlement de Montoir s'élève à 13 593 877 euros, celui de Tonkin à 18 459 562 euros. La valeur des actifs sous-jacents a été augmentée à hauteur de 5 941 528 euros en contrepartie de l'actualisation de la provision pour démantèlement au passif en 2024.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appointements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le « **gaz talon** » correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements. Le gaz talon est complètement amorti au 31/12/2024.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

L'augmentation des immobilisations en cours de 59 960 038 euros résulte pour l'essentiel des projets relatifs à la rénovation du terminal Montoir de Bretagne.

Les **immobilisations financières** incluent principalement les titres de participation de la société FOSMAX LNG et les titres de participation de la société ELENGY Hub & Expertise.

Note 2 - Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	24 576 140	2 974 735	0	27 550 875
Concessions, brevets, droits similaires	24 576 140	2 974 735		27 550 875
Immobilisations corporelles	645 825 740	22 658 119	540 328	667 943 531
Terrains & Agencements				
Constructions	8 779 700	646 792	36 632	9 389 861
Installations techniques, matériel et outillages industriels	607 541 415	20 881 627	465 891	627 957 152
Actif démantèlement	25 965 505	499 167		26 464 672
Autres immobilisations corporelles	3 539 119	630 533	37 805	4 131 846
Immobilisations financières	1 971	0	1 531	439
Prêts	1 971		1 531	439
TOTAL	670 403 850	25 632 854	541 860	695 494 844

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	31/12/2023	31/12/2024
Dotation aux amortissements linéaires	22 999 183	24 751 333
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	960 547	254 721
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels	-99 848	382 355
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	6 399 443	4 274 747

Note 3 - Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2024	Variations	A la clôture 31/12/2024
Stocks et en-cours	7 055 629	1 371 577	8 427 205
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 562 600)	(326 263)	(3 888 862)
Stocks de CO2	0	2 356 327	2 356 327
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	10 539 925	(7 042 254)	3 497 671
GNL à restituer	(10 539 925)	7 042 254	(3 497 671)
TOTAL	3 611 482	3 401 641	7 013 123

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux et des quotas de CO2.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

ELENGY n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2024	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 367	5 048	6 319
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	5 048	5 048	-
Autres immobilisations financières	6 319	-	6 319
Actif circulant & charges constatées d'avance	101 572 551	101 572 551	-
Clients et comptes rattachés	33 335 552	33 335 552	-
Personnel	6 790	6 790	-
Organismes sociaux	5 339	5 339	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	8 144 944	8 144 944	-
Autres	59 551 336	59 551 336	-
Charges constatées d'avance	528 589	528 589	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	393 094	393 094	-
TOTAL	101 977 013	101 970 694	6 319

- Actif immobilisé

FOSMAX LNG a remboursé la totalité du prêt accordé pour le financement du terminal méthanier de FOS CAVAOU.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « Autres » de 59 551 336 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA.

Note 6 - Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Actif de démantèlement	842 000	244 445	0	1 086 445
Immobilisations	99 848	607	0	100 455
Stocks et en-cours	3 562 600	326 263	0	3 888 862
Comptes de tiers et prêts	1 971		1 531	439
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
TOTAL	4 506 418	571 315	1 531	5 076 202

Provisions pour dépréciation de l'actif de démantèlement

Dépréciation de l'actif de démantèlement du site de Tonkin en 2024, pour un montant de 244 445.

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

RAS

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2023	2024
Clients et comptes rattachés	18 153 372	17 332 536
Autres créances	3 992 700	3 874 800
TOTAL	22 146 072	21 207 336

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour FOSMAX LNG et ELENGY Hub Expertises.

Note 8 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2023	2024
Charges constatées d'avance	769 800	528 589
TOTAL	769 800	528 589

Fin 2024, les charges constatées d'avance correspondent aux charges d'assurance du premier semestre 2025.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social

Le montant du capital social d'ELENGY s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2024. Il n'a pas varié entre 2023 et 2024.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	520 241 918
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	(19 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	(63 702)
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	4 274 746
Variation du résultat	(23 461 537)
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	55 866
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	482 047 292
Dividendes distribués durant l'année N	67 952 147

La prime d'émission diminue de 19 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires suite à la décision de l'AG d'approbation des comptes 2023.

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) augmentent de 4 274 746 euros.

La variation des subventions correspond à des subventions d'investissement reçues sur des projets de développement.

Le résultat de l'exercice diminue de 23 461 537 euros par rapport au résultat 2023.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2024
Provisions réglementées	107 445 031	8 551 944	(4 277 198)	-	111 719 777
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	107 445 031	8 551 944	(4 277 198)	-	111 719 777
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	76 708 681	4 603 784	(3 451 144)	11 116 280	88 977 601
Provisions pour litiges	35 175	-	-	-	35 175
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	7 963 738	1 554 390	(253 301)	-	9 264 826
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	68 709 768	3 049 394	(3 197 842)	11 116 280	79 677 600
TOTAL	184 153 711	13 155 728	(7 728 342)	11 116 280	200 697 378

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. Détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne, ainsi qu'une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Montoir de Bretagne.

L'ajustement concerne la provision pour démantèlement et correspond aux impacts de la révision des taux de d'actualisation et des taux d'inflation.

	31/12/2023	31/12/2024
TONKIN		
Taux actualisation	2,70%	3,11%
Taux d'inflation	2,15%	2,02%
MONTOIR		
Taux actualisation	6,16%	4,42%
Taux d'inflation	2,15%	2,02%

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2024	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 814	23 814	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	23 814	23 814		
Dettes financières diverses	390 440 854	166 882 734	174 558 120	49 000 000
Divers	390 440 854	166 882 734	174 558 120	49 000 000
Associés comptes courants				
Fournisseurs	57 151 971	57 151 971	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 282 711	43 282 711		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	13 869 260	13 869 260		
Dettes fiscales & sociales	36 720 704	36 720 704	-	-
Personnel, organismes sociaux	29 256 413	29 256 413		
Etat, impôt sur les bénéfices	4 187 506	4 187 506		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	1 427 489	1 427 489		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	1 849 297	1 849 297		
Autres dettes	1 151 879	1 151 879	-	-
Autres	1 151 879	1 151 879		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	3 644	3 644		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	485 492 866	261 934 747	174 558 120	49 000 000

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'ELENGY (113 millions d'euros et 49 millions d'euros à fin 2024), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans FOSMAX (48,5 millions d'euros), à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (3,2 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux, prélèvements à la source** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2024 à verser en 2025, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2024, à verser en 2025, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement des charges à payer diverses.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2023	2024
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	2 433 240	2 196 356
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	49 945 590	42 990 983
Dettes fiscales & sociales	21 704 021	24 532 954
Autres dettes	0	0
TOTAL	74 082 851	69 720 293

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2023	31/12/2024
Retraites	20 529 903	25 162 046
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	20 529 903	25 162 046
Indemnités de fin de carrière	3 110 985	3 634 564
Indemnités de secours immédiat	2 978 867	3 484 663
Avantage en nature énergie (ANE)	53 233 683	59 259 576
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	59 658	61 513
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	938 884	1 118 866
Compte épargne jours retraite	1 032 875	1 533 606
Total Avantages Post Emploi	58 243 967	65 458 224
Rentes AT/MP	2 937 099	3 258 286
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 757 374	2 036 742
Incapacité temporaire (longues maladies)	-	98 128
Invalidité suite incapacité temporaire	-	149 370
Médailles du travail	732 271	804 850
Aide bénévole amiante	91 537	100 606
Total Avantages long terme	5 518 281	6 447 982
Total Engagements bruts	87 403 136	100 702 816
dont provisionnés dans les comptes sociaux	6 457 165	7 566 848
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	29 143 420	31 316 612

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'ELENGY à compter du 1er janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de ELENGY sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'ELENGY sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des « unités de crédit projetées », repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2024 est de 3.63 % contre 3.55% au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 25,2 M€ euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 27,5 M€.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.62 % au 31 décembre 2024 contre 3.54 % au 31 décembre 2023. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.40 % au 31 décembre 2024, contre 3.43% au 31 décembre 2023.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à ELENGY le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'ELENGY lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 65 458 224 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droits d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 6 447 982 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 3 634 564 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2024 à hauteur de 3 881 996 euros.

C - PROVISIONS

- Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 7 566 848 euros au 31 décembre 2024 a été établie au titre :
- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'ELENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs. Un versement a été effectué en 2024 pour 634 000 euros sur ces fonds assurantiels en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 040 000 euros en 2023.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2024 est de 31 316 612 euros dont 27 434 616 euros concernent les retraites et 3 881 996 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +3.60%.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est de +3.42 %.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (Montant HT)	2023	2024
Accès des tiers aux terminaux	93 002 781	95 907 247
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	13 686 861	10 548 953
Autres recettes	940 090	223 806
Prestations expertise et service	74 043 458	82 778 506
Prestations interfaces techniques	2 939 933	1 731 605
Production vendue de biens	82 441	628 709
Total général	184 695 564	191 818 826

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,5 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz.
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à FOSMAX LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par ELENGY pour le compte de FOSMAX LNG où d'autres partenaires d'ELENGY.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 - Autres achats et services extérieurs

	2023	2024
Achats non stockés de matières et fournitures	24 688 993	19 104 737
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-26	-133 805
Sous traitance	92	275 454
Locations	3 927 400	3 550 109
Charges locatives	252 206	306 352
Entretien et réparations	12 742 484	11 908 233
Primes d'assurance	1 226 216	1 309 235
Etudes et recherches	2 094 542	5 411 501
Services extérieurs divers	268 808	382 261
Personnel extérieur à l'entreprise	2 679 467	2 758 675
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 045 843	1 185 642
Publicité, publications, relations publiques	178 198	260 970
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 021 176	2 381 938
Déplacements, missions et réceptions	1 136 282	1 397 990
Frais postaux et de télécommunications	47 144	52 187
Services bancaires et assimilés	8 649	37 440
Autres services extérieurs divers	14 583 133	14 843 434
TOTAL	65 900 604	65 032 351

Frais de R&D	2023	2024
Etudes intéressant le secteur technique	1 055 246	4 304 732
Dépenses de recherche fondamentale et étude expérimentale	1 039 296	1 106 769
Etudes intéressant le secteur commercial et la communication interne	0	0
TOTAL	2 094 542	5 411 501

La variation des achats non stockés s'explique principalement par la baisse des coûts de l'énergie.

Note 16 - Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Dotation aux amortissements linéaires	(22 999 183)	(24 751 333)
Dotation amortissement actif démantèlement	(960 547)	(254 721)
TOTAL	(23 959 730)	(25 006 054)

Toutes les immobilisations d'ELENGY sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(449 180)	(1 554 390)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	724 635	253 301
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(564 948)	0
Provisions relatives aux clients (<i>reprises</i>)	1 238 631	0
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	5 867 735	3 197 842
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(10 017)	(326 263)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	72 443	0
TOTAL	6 879 298	1 570 491

Transferts de charges	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Transferts de charges	16 225	0
TOTAL	16 225	0

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2024	Produits 2024	Net 2024	Net 2023
Revenus des titres de participation	0	38 864 911	38 864 911	62 879 123
Intérêts, charges et produits assimilés	(10 700 963)	1 482 635	(9 218 329)	(6 454 325)
Arrondis de conversion	(20 161)	0	(20 161)	(34 318)
Charges désactualisation - Démantèlement	(3 049 394)	0	(3 049 394)	(2 687 185)
Résultat de change	(4 281)	195	(4 087)	74 036
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	1 531	1 531	0
TOTAL	(13 774 799)	40 349 272	26 574 473	53 777 331

Les revenus des titres de participation correspondent à la distribution d'un dividende des filiales d'ELENGY détenues à 100 %, pour un montant de 38 637 211.04 euros de FOSMAX LNG et d'un montant de 227 700 euros d'ELENGY Hub & Expertises

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 - Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2024	Produits 2024	Net 2024	Net 2023
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(143 398)		(143 398)	(192 694)
Cessions d'immobilisations financières			0	
Amortissements dérogatoires	(8 551 944)	4 277 198	(4 274 747)	(6 399 443)
Autres dotations et reprises exceptionnelles	(382 355)	(607)	(382 962)	
Autres	(881)	75 513	74 632	77 411
TOTAL	(9 078 578)	4 352 103	(4 726 475)	(6 514 726)

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent de la mise hors exploitation d'immobilisations ou du passage en coûts échoués des projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond principalement à la quote-part de subvention virée en résultat.

Le poste autres dotations exceptionnelles correspond à l'impact de l'accélération des amortissements du siège suite au déménagement prévue en 2025.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	29 821 356	1 578 702	8 083 886
Résultat financier	26 574 473	(34 526 252)	(2 053 547)
Résultat exceptionnel	(4 726 475)	(446 406)	(1 335 896)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(3 041 628)	891 000	(555 400)
Impôt sur les sociétés			61 775
TOTAL	48 627 726	(32 502 956)	4 200 818

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25,82%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2024 est de 4 200 818 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2021 de 14 193.67 euros, une notification de rehaussement d'IS de 125 988 euros et un crédit d'impôt famille et mécénats de 78 406.39 euros.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2024, de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles en globalité, une partie des charges de démantèlement de Fos Tonkin suite à la vérification de comptabilité de 2020, ainsi que la provision pour participation des salariés au titre de 2024 versée en 2025.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2023 versée en 2024.

Note 20 - Régime de l'intégration fiscale

ELENGY SA fait partie du périmètre fiscal de GRTgaz depuis le 1^{er} janvier de 2022.

La convention d'intégration fiscale prévoit, dans son article 1, le principe de neutralité fiscale. ELENGY SA constatera dans ses comptes, pendant toute la durée d'appartenance au groupe fiscal, une charge d'impôt sur les bénéfices égale à l'impôt qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2023	2024
Résultat net de l'exercice	67 888 445	44 426 908
Participation des salariés	2 341 979	3 041 628
Impôts sur les bénéfices	3 155 549	4 200 818
Résultat comptable avant impôts	73 385 973	51 669 355
Variation des prov. Réglementées	6 399 443	4 274 747
Résultat hors impôts et dérogatoire	79 785 416	55 944 101

Note 22 - Trésorerie

	2023	2024
Disponibilités	7 534 940	1 669 806
Solde créditeur de banque et concours	(190 490)	(23 814)
Trésorerie courante	7 344 449	1 645 992

Le solde du compte courant d'ELENGY dans les livres du Groupe figure en Autres dans les actifs circulants (cf. note 5).

Note 23 - Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2023	31/12/2024	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	71 850 826	81 426 603	25 233 631	56 163 816	29 156
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 992 554	4 992 554	642 130		4 350 424
TOTAL*	76 843 380	86 419 157	25 875 761	56 163 816	4 379 580
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	18 840 341	18 840 341	18 840 341		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus	57 366 899	53 287 761	4 371 595		48 916 166
TOTAL*	76 207 240	72 128 102	23 211 936	-	48 916 166

* hors CRCP

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM6 (délibération CRE du 07 janvier 2021), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 75 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 80 % ; (à 90% suite à la révision tarifaire mi-période du 19 janvier 2023, en application depuis le 1^{er} avril 2023) ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

La CRE a également introduit dans le cadre de l'ATTM6, les nouveautés suivantes :

- pour les charges d'exploitation, l'écart entre le taux d'inflation prévisionnel retenu par la CRE et l'inflation réellement constatée est couvert à 100% par le CRCP.
- pour la période tarifaire ATM6, les montants de R&D non dépensés sur la période seront restitués via le CRCP, les dépassements resteront à la charge de l'opérateur ;
- Concernant le terminal de Montoir, les montants associés à des maintenances présentées dans le dossier tarifaire qui n'auront pas été mis en œuvre pendant la période tarifaire seront à restituer au travers d'un montant inscrit au solde du CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2024 s'élève à + 33 MEUR dont + 14 MEUR constitués au titre de l'année 2024.

Note 24 - Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2024 est de 434 contre 406 en 2023.

2024	ariés statuta	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	434	0	434

L'effectif moyen payé en 2024 s'élève à 415 contre 392 agents en 2023.

Note 25 - Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2023	31/12/2024
Organes d'administration (1)	26 940	26 940
Organes de direction (2)	-	-

- (1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses
(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commerce)

Note 26 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 859 109	100,00%	616 890 246	616 890 246	-		119 161 968	38 620 038	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises	180 000	1 278 136	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		29 185 880	227 674	-
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Note 27 - Inventaires des valeurs mobilières

ELENGY ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale FOSMAX LNG et dans la société ELENGY Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.

ELENGY

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024

Table des matières

Etats de synthèse	1
Bilan Actif.....	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat (1/2).....	4
Compte de résultat (2/2).....	5
Annexes aux comptes annuels	6
PREAMBULE	7
REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTES SUR LE BILAN ACTIF	12
<i>Note 1 - Immobilisations brutes</i>	12
<i>Note 2 - Amortissements et provisions d'actifs</i>	13
<i>Note 3 - Stocks</i>	14
<i>Note 4 - Crédit-bail</i>	14
<i>Note 5 - Etat des créances</i>	14
<i>Note 6 - Dépréciations</i>	15
<i>Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan</i>	15
<i>Note 8 - Charges constatées d'avance</i>	15
NOTES SUR LE BILAN PASSIF	16
<i>Note 9 - Capital social</i>	16
<i>Note 10 - Provisions</i>	17
<i>Note 11 - Etat des dettes</i>	18
<i>Note 12 - Charges à payer par postes du bilan</i>	18
<i>Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY</i>	19
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	22
<i>Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires</i>	22
<i>Note 15 - Autres achats et services extérieurs</i>	23
<i>Note 16 - Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges</i>	23
<i>Note 17 - Résultat financier</i>	24
<i>Note 18 - Formation du Résultat Exceptionnel</i>	24
<i>Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	24
<i>Note 20 - Régime de l'intégration fiscale</i>	25
<i>Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires</i>	25
<i>Note 22 - Trésorerie</i>	25
<i>Note 23 - Engagements hors bilan</i>	26
<i>Note 24 - Effectifs</i>	27
<i>Note 25 - Rémunération des organes de direction et d'administration</i>	27
<i>Note 26 - Tableau des filiales et participations</i>	27
<i>Note 27 - Inventaires des valeurs mobilières</i>	27

ELENGY

Etats de synthèse

Bilan Actif

BILAN ACTIF		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort.prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires		35 512 845	27 550 875	7 961 970	9 447 522
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles		1 073 472		1 073 472	253 338
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL immobilisations incorporelles		36 586 317	27 550 875	9 035 442	9 700 860
Terrains		32 053 440	26 464 672	5 588 768	668 737
Constructions		17 623 209	9 389 861	8 233 349	8 619 976
Installations techniques, matériel et outillage industriels		857 924 477	627 957 152	229 967 326	215 464 960
Autres immobilisations corporelles		4 615 742	4 131 846	483 896	821 512
Immobilisations en cours		74 228 890		74 228 890	46 834 912
Avances et acomptes		0		0	1 902 577
TOTAL immobilisations corporelles		986 445 759	667 943 531	318 502 228	274 312 675
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations		618 320 587		618 320 587	617 040 587
Créances rattachées à des participations		0		0	14 538 412
Autres titres immobilisés					
Prêts		5 048	439	4 609	19 619
Autres immobilisations financières		6 319		6 319	6 319
TOTAL immobilisations financières		618 331 954	439	618 331 515	631 604 936
	TOTAL (II)	1 641 364 030	695 494 844	945 869 185	915 618 472
Matières premières, approvisionnements		10 783 532	3 888 862	6 894 670	3 493 029
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises		118 453		118 453	118 453
TOTAL Stocks		10 901 985	3 888 862	7 013 123	3 611 482
Avances et acomptes versés sur commandes		393 094		393 094	1 644 142
Clients et comptes rattachés (3)		33 335 552		33 335 552	41 591 209
Autres créances (3)		67 708 409		67 708 409	64 811 064
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL Créances		101 043 962		101 043 962	106 402 273
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		1 669 806		1 669 806	7 534 940
TOTAL Trésorerie		1 669 806		1 669 806	7 534 940
Charges constatées d'avance (3)		528 589		528 589	769 800
	TOTAL (III)	114 537 436	3 888 862	110 648 574	119 962 637
Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)				
Primes de remboursement des obligations	(V)				
Ecart de conversion actif	(VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)		1 755 901 466	699 383 707	1 056 517 759	1 035 581 108

Bilan Passif

BILAN PASSIF		31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé :	132 202 620	132 202 620
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		172 360 701	191 360 701
Ecart de réévaluation (2)			
Réserve légale (3)		13 220 262	13 220 262
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
TOTAL réserves		13 220 262	13 220 262
Report à nouveau		7 545 184	7 608 885
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		44 426 908	67 888 445
Subventions d'investissement		571 840	515 974
Provisions réglementées		111 719 777	107 445 031
	TOTAL (I)	482 047 292	520 241 918
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques		35 175	2 643 654
Provisions pour charges		88 942 426	74 065 027
	TOTAL (III)	88 977 601	76 708 681
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		23 814	190 490
Emprunts et dettes financières divers		390 440 854	341 677 738
TOTAL dettes financières		390 464 668	341 868 228
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		3 644	1 643 814
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 282 711	46 414 317
Dettes fiscales et sociales		36 720 704	33 496 600
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 869 260	13 774 242
Autres dettes		1 151 879	1 433 310
TOTAL dettes d'exploitation		95 028 199	96 762 283
Produits constatés d'avance (4)			
	TOTAL (IV)	485 492 866	438 630 511
Ecart de conversion passif	(V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I À V)	1 056 517 759	1 035 581 110

Compte de résultat (1/2)

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2024			31/12/2023
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens	0		0	
Production vendue : Services	191 818 826		191 818 826	184 695 564
Chiffres d'affaires nets	191 818 826		191 818 826	184 695 564
Production stockée				
Production immobilisée			5 109 446	3 046 632
Subventions d'exploitation			255 321	231 834
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			3 451 144	7 919 669
Autres produits (1) (11)			663 148	790 950
Total des produits d'exploitation			201 297 885	196 684 648
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			18 380 640	21 929 072
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-3 727 904	166 532
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			65 032 351	65 900 604
Impôts, taxes et versements assimilés			10 376 129	9 981 682
Salaires et traitements			36 124 447	32 292 029
Charges sociales (10)			17 417 287	14 019 410
- dotations aux amortissements			25 006 054	23 959 730
- dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			326 263	574 966
Pour risques et charges : dotations aux provisions			1 554 390	449 180
Autres charges (12)			986 872	1 288 077
Total des charges d'exploitation			171 476 529	170 561 281
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			29 821 356	26 123 368
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations (5)			39 914 171	63 598 587
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés (5)			433 375	2 122 840
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 531	
Différences positives de change			195	74 581
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers			40 349 272	65 796 008
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			13 770 518	12 018 132
Différences négatives de change			4 281	545
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières			13 774 799	12 018 677
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			26 574 473	53 777 331
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			56 395 829	79 900 699

* chiffres d'affaires nets : voir note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Compte de résultat (2/2)

COMPTE DE RESULTAT			31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			75 513	77 411
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 276 591	2 266 487
Total des produits exceptionnels			4 352 103	2 343 898
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			144 279	192 694
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			8 934 299	8 665 929
Total des charges exceptionnelles			9 078 578	8 858 623
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			-4 726 475	-6 514 725
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			3 041 628	2 341 979
Impôts sur les bénéfices			4 200 818	3 155 549
TOTAL DES PRODUITS			245 999 261	264 824 554
TOTAL DES CHARGES			201 572 353	196 936 109
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			44 426 908	67 888 445

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DURANT L'EXERCICE

Conséquence du conflit russo-ukrainien :

ELENGY est, et reste, particulièrement attentive aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché du GNL et du gaz en général en Europe. Le 24 juin 2024, l'Union Européenne a adopté un 14^e train de sanction à l'encontre de la Russie. Les sanctions rentreront en application à partir du 26 mars 2025 pour les contrats signés avant juin 2024. Les activités de transbordement sont concernées par ce train de sanctions. Des exemptions aux interdictions sont prévues, notamment en cas de réexportation vers un autre port de l'Union Européenne. Sur la base de son appréciation du risque, ELENGY considère qu'il n'y a pas lieu de comptabiliser à fin 2024 de perte de valeur en lien les actifs dédiés servant à l'activité de transbordement. ELENGY demeure toutefois mobilisée pour analyser sans délai les éventuels impacts sur ses états financiers, qui découleraient de l'évolution de cette crise et ses conséquences sur le marché du gaz, à savoir d'éventuelles restrictions ou défaillances des approvisionnements en provenance de Russie.

CHIFFRES CLES

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois, comme celui de 2023.

Le total du bilan au 31 décembre 2024 est de 1 056 517 759 euros ; le total du bilan au 31 décembre 2023 était de 1 035 581 109 euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2024 est un bénéfice de 44 426 908 euros ; le résultat net comptable de l'exercice 2023 était un bénéfice de 67 888 445 euros.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

ELENGY est consolidée par le Groupe GRTgaz en intégration globale et n'a donc pas l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés. GRTgaz est lui-même intégré aux comptes consolidés du Groupe Engie.

Les comptes annuels d'ELENGY, présentés ci-après, sont établis en conformité avec les principes comptables prescrits par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n°2014-03 du Comité de la Réglementation comptable, et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conduit ELENGY à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants inscrits dans les états financiers ou notes annexes, notamment pour la provision pour démantèlement, les provisions et les engagements hors bilan liés aux avantages du personnel. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

CAPITAUX PROPRES

Le capital social est de 132 202 620 euros constitués de 13 202 262 actions d'un montant nominal de 10 euros chacune.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations corporelles et les durées d'usage admises fiscalement. L'ensemble des immobilisations est amorti comptablement selon le mode linéaire. Les principales durées sont rappelées dans la note 2.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont amortis sur une durée de 5 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend les logiciels développés par l'entreprise. Ils sont amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

L'application du règlement 2014-03 du PCG sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité.

La mise en place de l'approche par composants a touché l'ensemble des installations des terminaux méthaniers.

La dépréciation de la valeur des immobilisations résultant de l'usage ou du temps est constatée par l'application d'un **amortissement industriel**, calculé selon le mode linéaire pour toutes les immobilisations. Le calcul s'effectue sur les durées d'utilité de chaque nature de biens.

Une autre catégorie d'amortissement, dit « **amortissement dérogatoire** », est appliquée sur l'ensemble des biens hors actif mobile. Cet amortissement ne correspond pas à l'objet normal des amortissements pour dépréciation mais permet de bénéficier d'avantages fiscaux. Il résulte d'une part du mode d'amortissement et d'autre part, de la durée d'amortissement - allongement des durées de vie des immobilisations pratiqué en 2005 pour amortir les biens sur une durée d'utilité plus proche de la durée de vie économique.

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés au passif du bilan en « provisions réglementées » incluses dans les capitaux propres et au compte de résultat en « charges exceptionnelles ».

Les principales durées d'utilité comptable et d'usage fiscal sont indiquées en note 2.

Les coûts d'emprunts relatifs aux immobilisations en cours de construction ne sont pas comptabilisés en immobilisation dans les comptes annuels.

Un **actif de démantèlement** a été constitué en 2005 en application de l'avis n°2005-H du CNC datant du 6 décembre 2005.

GAZ TALON

Le gaz talon correspond au seuil minimum de gaz indispensable au fonctionnement des réservoirs de gaz GNL de chacun des sites.

Valorisé au prix moyen d'achat des prélèvements en nature les plus récents déterminé par année de constitution du gaz talon majoré de coûts de transport, il lui est appliqué un amortissement sur 40 ans, calculé selon le mode linéaire.

Il est comptabilisé dans le poste « installations techniques, matériel et outillage industriels ».

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Autres participations :

Les titres de participation représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Les nouveaux titres acquis sont comptabilisés à leur valeur d'achat augmentée des frais accessoires externes directement liés.

En ce qui concerne les titres pour lesquels ELENGY s'inscrit dans une logique de détention durable, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur comptable à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus.

Figurent dans ce compte les titres détenus par ELENGY dans sa filiale FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise.

Créances rattachées à des participations :

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles ELENGY détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la Société estime son engagement supérieur aux actifs détenus.

Figurait dans ce compte la créance long terme, prêt accordé à FOSMAX LNG pour financer la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou.

STOCKS

Les stocks sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux. Ils sont évalués au coût d'acquisition. Les sorties de stocks sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Lorsque la valeur nette réalisable d'une catégorie de stock est inférieure à sa valeur établie selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré, une dépréciation est constituée pour la différence.

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Ils comprennent les quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués par l'Etat et les certificats de réduction d'émission échangés contre une partie des quotas d'émission alloués par l'Etat.

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1er janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

BILAN GAZ

Le stock de GNL représente la différence entre les quantités de gaz prélevées forfaitairement sur les quantités déchargées et les consommations internes réelles des terminaux, pour l'essentiel pour la période allant du 1^{er} décembre N-1 à fin novembre N.

La différence entre les prélèvements en nature forfaitaires et les consommations internes réelles des terminaux méthaniers en N, entraîne un droit à restitution aux expéditeurs quand ces consommations sont inférieures aux prélèvements, comptabilisé en N sous forme d'une provision de stock de gaz à restituer pour un montant et des quantités correspondant au stock cumulé ; parallèlement en N, des avoirs à émettre et des avoirs à recevoir sont enregistrés en comptabilité pour constater les dettes et créances réciproques avec les expéditeurs en cas d'excédent ; ceci est sans impact sur le compte de résultat de l'exercice.

La régularisation comptable intervient sur l'exercice suivant en N+1.

Les prélèvements en nature forfaitaires sont valorisés mensuellement au prix Powernext pour le Point d'Echange Gaz Nord sur la période considérée, auquel est ajouté le terme de transport du gaz. Les consommations internes sont valorisées selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation. Elles comprennent également les factures à établir.

Le poste « clients » fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par créance estimée selon le risque d'impayé.

AUTRES CREANCES

Les autres créances sont composées des créances vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux, de l'Etat (taxe sur le chiffre d'affaires), du compte courant vis-à-vis de ENGIE et autres créances diverses.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre N. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agisse de pertes ou de profits potentiels de change.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles incluent notamment les provisions pour démantèlement des sites.

Ces provisions sont destinées à couvrir, à terme, le coût estimé de démantèlement, compte tenu des dispositions générales relatives à la protection de l'environnement et des dispositions législatives et réglementaires spécifiques à certains ouvrages.

Les provisions pour démantèlement sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel « Actif de démantèlement ». Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Les provisions sont actualisées sur la durée courant jusqu'au démantèlement. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif de démantèlement s'avère inférieure à la mise à jour actuarielle de la provision, une dépréciation de l'actif sous-jacent est comptabilisée. Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Les coûts du démantèlement du terminal de Montoir de Bretagne ont fait l'objet d'une réévaluation en 2023, la provision a été ajustée en contrepartie de l'actif de démantèlement.

L'actif est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle courant jusqu'à la date de démantèlement. La provision est actualisée et une charge financière de désactualisation est alors constatée.

La société a retenu une hypothèse d'échéance de démantèlement de 2028 pour le terminal méthanier de Fos-Tonkin et pour le terminal méthanier de Montoir de Bretagne, l'échéance de démantèlement a été fixée à 2045 qui correspond à l'échéance de la convention d'occupation du terrain conclue avec le Grand Port Maritime de Nantes St Nazaire.

ENGAGEMENT DE RETRAITE ET D'AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL D'ELENGY

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC N° 2000-A du 6 juillet 2000, ELENGY inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes

d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY (cf. note 13).

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des revenus liés d'une part, aux prestations de regazéification et de rechargement dans le cadre de l'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATM) et d'autre part, à la refacturation des prestations d'exploitation et de maintenance réalisées par ELENGY pour le compte de ses filiales FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise.

Les prestations de regazéification et de rechargement sont valorisées conformément aux modalités d'application du tarif d'accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM) fixé par délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision tarifaire et soumise à un possible refus motivé du Ministre pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication. Il est destiné à couvrir les coûts de regazéification et inclut une rémunération du capital investi.

Le tarif ATTM6 est en application depuis le 1^{er} avril 2021 pour une durée de 4 ans. A compter du 01 avril 2025, le tarif ATTM7 entrera en vigueur pour une durée de 4 ans, suite à la délibération de la CRE du 09 janvier 2025.

PRODUITS A RECEVOIR LIES A L'ACCES DES TIERS AUX TERMINAUX METHANIER

La valorisation de l'accès des tiers aux terminaux d'un mois donné est facturée au début du mois suivant. En conséquence, un produit à recevoir est comptabilisé en fin de période pour matérialiser les prestations d'accès du mois réalisées et non facturées. Le montant est calculé à partir des quantités déchargées estimées ou réelles. Les produits à recevoir sont repris le mois suivant lorsque les facturations définitives sont produites.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, pour ELENGY principalement l'amortissement dérogatoire, plus marginalement les résultats sur cession d'immobilisations ou tout retrait d'immobilisations considérées comme n'étant plus justifiées.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2023 et 2024 sont comparables du point de vue des méthodes comptables.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Publication par la CRE le 09 janvier 2025 de la délibération tarif ATTM7 dont l'application entrera en vigueur le 1^{er} avril 2025.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Note 1 - Immobilisations brutes

Actif Immobilisé	Au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Ajustement	Transfert	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	34 277 000	2 274 333	-	-	34 984	36 586 317
Concessions, brevets, droits similaires	34 023 662				1 489 183	35 512 845
Immobilisations incorporelles en-cours	253 338	2 274 333			(1 454 200)	1 073 472
Immobilisations corporelles	920 138 415	62 987 710	(2 586 910)	5 941 528	(34 984)	986 445 759
Terrains & Agencements						
Constructions	17 399 676		(155 903)		379 436	17 623 209
Actif de démantèlement	26 634 242	5 419 197				32 053 440
Installations techniques, matériel et outillages industriels	823 006 376	431 121	(472 977)	5 941 528	29 018 429	857 924 477
Autres immobilisations corporelles	4 360 631	177 353	(37 285)		115 043	4 615 742
Immobilisations en-cours	46 834 912	56 960 038	(18 168)		(29 547 892)	74 228 890
Avances et acomptes	1 902 577		(1 902 577)			0
Immobilisations financières	631 606 907	1 280 000,00	(14 554 953)	0	-	618 331 954
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-					-
Titres de participation	617 040 587	1 280 000				618 320 587
Créances rattachées à des participations	14 538 412		(14 538 412)			0
Autres titres immobilisés	-					-
Prêts	21 589		(16 541)			5 048
Autres immobilisations financières	6 319					6 319
TOTAL	1 586 022 321	66 542 043	(17 141 863)	5 941 528	-	1 641 364 030

Les **immobilisations incorporelles** sont constituées de logiciels et projets informatiques.

L'**actif de démantèlement** augmente globalement par rapport à 2023 de 5 419 197 euros suite à la révision des taux d'actualisation et des taux d'inflation (cf. note 10). A fin 2023, l'actif de démantèlement de Montoir s'élève à 13 593 877 euros, celui de Tonkin à 18 459 562 euros. La valeur des actifs sous-jacents a été augmentée à hauteur de 5 941 528 euros en contrepartie de l'actualisation de la provision pour démantèlement au passif en 2024.

Les **installations techniques, matériels et outillages industriels** sont principalement composés de réservoirs, d'appointements, de canalisations et vannes, d'installations de regazéification, de compresseurs, d'installations électriques, de systèmes de surveillance et de contrôle commande, de différents circuits d'eau et de purge, de bâtiments GNL et de génie civil.

Les installations techniques incluent également le « **gaz talon** » correspondant au stock minimum de gaz nécessaire à l'exploitation du terminal et à la sécurité des équipements. Le gaz talon est complètement amorti au 31/12/2024.

L'augmentation des différents postes de l'actif par rapport à l'exercice précédent correspond pour l'essentiel aux travaux de maintenance réalisés sur les sites de Montoir de Bretagne et de Fos Tonkin.

L'augmentation des immobilisations en cours de 59 960 038 euros résulte pour l'essentiel des projets relatifs à la rénovation du terminal Montoir de Bretagne.

Les **immobilisations financières** incluent principalement les titres de participation de la société FOSMAX LNG et les titres de participation de la société ELENGY Hub & Expertise.

Note 2 - Amortissements et provisions d'actifs

Amortissements et Dépréciations	Au 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	24 576 140	2 974 735	0	27 550 875
Concessions, brevets, droits similaires	24 576 140	2 974 735		27 550 875
Immobilisations corporelles	645 825 740	22 658 119	540 328	667 943 531
Terrains & Agencements				
Constructions	8 779 700	646 792	36 632	9 389 861
Installations techniques, matériel et outillages industriels	607 541 415	20 881 627	465 891	627 957 152
Actif démantèlement	25 965 505	499 167		26 464 672
Autres immobilisations corporelles	3 539 119	630 533	37 805	4 131 846
Immobilisations financières	1 971	0	1 531	439
Prêts	1 971		1 531	439
TOTAL	670 403 850	25 632 854	541 860	695 494 844

Principales catégories d'immobilisation et leurs durées :

Principales catégories d'immobilisations et durées d'amortissement	Durées d'utilité	Durées d'usage
GNL - réservoirs	40 ans	15 ans
Electricité - postes électriques	20 ans	15 ans
Bâtiment GNL	30 ans	15 ans
GNL génie civil	30 ans	15 ans
Regazéification - lignes	25 ans	15 ans
Regazéification - filtres	40 ans	15 ans
Circuit purge HP - canalisations	25 ans	15 ans
Déversoir - canalisation	40 ans	15 ans
Cellule compression gaz	30 ans	15 ans
Appontement	20 ans	15 ans
Odorisation - cuves et pompes	30 ans	15 ans
Actif de démantèlement	spécifique	spécifique

Les dotations aux amortissements nettes de reprises, s'analysent ainsi :

Dotations aux Amortissements	31/12/2023	31/12/2024
Dotation aux amortissements linéaires	22 999 183	24 751 333
Dotation aux amortissements actif de démantèlement	960 547	254 721
Dotation aux amortissements dégressifs		
Dotation aux amortissements exceptionnels	-99 848	382 355
Dotation aux amortissements dérogatoires nette de reprises	6 399 443	4 274 747

Note 3 - Stocks

Stocks	A l'ouverture 01/01/2024	Variations	A la clôture 31/12/2024
Stocks et en-cours	7 055 629	1 371 577	8 427 205
Dépréciation matières et fournitures consommables	(3 562 600)	(326 263)	(3 888 862)
Stocks de CO2	0	2 356 327	2 356 327
Stock en dépôt chez un tiers	118 453	-	118 453
GNL en réservoir	10 539 925	(7 042 254)	3 497 671
GNL à restituer	(10 539 925)	7 042 254	(3 497 671)
TOTAL	3 611 482	3 401 641	7 013 123

Les **stocks et en-cours** sont constitués des pièces détachées utilisées pour la maintenance des installations des terminaux et des quotas de CO2.

Le **GNL en réservoir** correspond à la part de prélèvement en nature n'ayant pas été autoconsommée par les terminaux et qui doit être restituée aux expéditeurs (GNL restituable).

Note 4 - Crédit-bail

ELENGY n'a pas de biens immobiliers, ni mobiliers acquis en crédit-bail.

Note 5 - Etat des créances

Etat des Créances au 31 décembre 2024	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	11 367	5 048	6 319
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	5 048	5 048	-
Autres immobilisations financières	6 319	-	6 319
Actif circulant & charges constatées d'avance	101 572 551	101 572 551	-
Clients et comptes rattachés	33 335 552	33 335 552	-
Personnel	6 790	6 790	-
Organismes sociaux	5 339	5 339	-
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	8 144 944	8 144 944	-
Autres	59 551 336	59 551 336	-
Charges constatées d'avance	528 589	528 589	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	393 094	393 094	-
TOTAL	101 977 013	101 970 694	6 319

- Actif immobilisé

FOSMAX LNG a remboursé la totalité du prêt accordé pour le financement du terminal méthanier de FOS CAVAOU.

- Actifs circulants et charges constatées d'avance

Le poste « Autres » de 59 551 336 euros, est composé essentiellement du compte courant financier vis-à-vis de ENGIE FINANCE SA.

Note 6 - Dépréciations

Nature des Dépréciations	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Actif de démantèlement	842 000	244 445	0	1 086 445
Immobilisations	99 848	607	0	100 455
Stocks et en-cours	3 562 600	326 263	0	3 888 862
Comptes de tiers et prêts	1 971		1 531	439
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0
TOTAL	4 506 418	571 315	1 531	5 076 202

Provisions pour dépréciation de l'actif de démantèlement

Dépréciation de l'actif de démantèlement du site de Tonkin en 2024, pour un montant de 244 445.

Provisions pour dépréciation ses stocks

Chaque année, un taux de rotation est calculé pour les articles actifs.

Les articles dont la rotation est inférieure à ce taux de rotation sont dépréciés de 20 % de leur valeur par année.

Provisions pour dépréciation des créances clients.

RAS

Note 7 - Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à Recevoir	2023	2024
Clients et comptes rattachés	18 153 372	17 332 536
Autres créances	3 992 700	3 874 800
TOTAL	22 146 072	21 207 336

Les produits à recevoir du poste clients et comptes rattachés concernent principalement des prestations relatives à l'Accès des Tiers aux Terminaux Méthaniers et des prestations d'exploitation maintenance pour FOSMAX LNG et ELENGY Hub Expertises.

Note 8 - Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2023	2024
Charges constatées d'avance	769 800	528 589
TOTAL	769 800	528 589

Fin 2024, les charges constatées d'avance correspondent aux charges d'assurance du premier semestre 2025.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 9 - Capital social

Le montant du capital social d'ELENGY s'élève à 132 202 620 euros au 31/12/2024. Il n'a pas varié entre 2023 et 2024.

Tableau des variations des capitaux propres (en euros)	Exercice N
Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice N	520 241 918
Variation du capital en cours d'exercice	
Variation des primes d'émission	(19 000 000)
Variation des primes d'apport	
Variation des réserves, report à nouveau	(63 702)
Variation de la réserve légale	-
Variation des provisions réglementées	4 274 746
Variation du résultat	(23 461 537)
Variation acomptes sur dividendes	-
Variation sur subvention d'investissement	55 866
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant Assemblée Générale Ordinaire	482 047 292
Dividendes distribués durant l'année N	67 952 147

La prime d'émission diminue de 19 000 000 euros au titre de la part remboursée aux actionnaires suite à la décision de l'AG d'approbation des comptes 2023.

Les provisions réglementées (amortissements dérogatoires) augmentent de 4 274 746 euros.

La variation des subventions correspond à des subventions d'investissement reçues sur des projets de développement.

Le résultat de l'exercice diminue de 23 461 537 euros par rapport au résultat 2023.

Note 10 - Provisions

Nature des Provisions	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises Utilisées	Ajustement	Au 31/12/2024
Provisions réglementées	107 445 031	8 551 944	(4 277 198)	-	111 719 777
Provisions pour reconstitution des gisements miniers ou pétroliers	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	107 445 031	8 551 944	(4 277 198)	-	111 719 777
Dont majoration exceptionnelle de 30%	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	76 708 681	4 603 784	(3 451 144)	11 116 280	88 977 601
Provisions pour litiges	35 175	-	-	-	35 175
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-
Provisions pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	7 963 738	1 554 390	(253 301)	-	9 264 826
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-
Provisions pour entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-
Provision pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	68 709 768	3 049 394	(3 197 842)	11 116 280	79 677 600
TOTAL	184 153 711	13 155 728	(7 728 342)	11 116 280	200 697 378

Les **provisions relatives au personnel** incluent notamment les rentes accident du travail, invalidité et maladies professionnelles (cf. Détail en note 13).

Les **Autres provisions pour risques et charges** incluent essentiellement la provision pour démantèlement des installations des terminaux méthaniers de Fos Tonkin et de Montoir de Bretagne, ainsi qu'une provision pour charge relative au stock de gaz négatif de Montoir de Bretagne.

L'ajustement concerne la provision pour démantèlement et correspond aux impacts de la révision des taux de d'actualisation et des taux d'inflation.

	31/12/2023	31/12/2024
TONKIN		
Taux actualisation	2,70%	3,11%
Taux d'inflation	2,15%	2,02%
MONTOIR		
Taux actualisation	6,16%	4,42%
Taux d'inflation	2,15%	2,02%

Note 11 - Etat des dettes

Etat des Dettes au 31 décembre 2024	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	23 814	23 814	-	-
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Découverts, concours bancaires	23 814	23 814		
Dettes financières diverses	390 440 854	166 882 734	174 558 120	49 000 000
Divers	390 440 854	166 882 734	174 558 120	49 000 000
Associés comptes courants				
Fournisseurs	57 151 971	57 151 971	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 282 711	43 282 711		
Dettes fournisseurs d'immobilisations	13 869 260	13 869 260		
Dettes fiscales & sociales	36 720 704	36 720 704	-	-
Personnel, organismes sociaux	29 256 413	29 256 413		
Etat, impôt sur les bénéfices	4 187 506	4 187 506		
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	1 427 489	1 427 489		
Obligations cautionnées				
Quotas d'émission CO2 à restituer à l'Etat				
Autres	1 849 297	1 849 297		
Autres dettes	1 151 879	1 151 879	-	-
Autres	1 151 879	1 151 879		
Avances et acomptes reçus s/ commandes	3 644	3 644		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garanti				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	485 492 866	261 934 747	174 558 120	49 000 000

Les **Dettes financières diverses** correspondent principalement au financement par le Groupe ENGIE de la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou via Fosmax LNG (124,6 millions d'euros), au financement des investissements d'ELENGY (113 millions d'euros et 49 millions d'euros à fin 2024), au financement de l'acquisition de la participation de TGEHF (27,5%) dans FOSMAX (48,5 millions d'euros), à une ligne de crédit de 50 millions d'euros souscrite en 2017. Elles comprennent également les dépôts de garanties reçus dans le cadre des contrats d'accès aux terminaux méthaniers (3,2 millions d'euros).

Le poste **Personnel, organismes sociaux, prélèvements à la source** comprend notamment les charges à payer au titre de l'estimation de la participation 2024 à verser en 2025, une estimation des charges relatives à la rémunération de la performance et de la contribution des cadres ou RPCC au titre de l'exercice 2024, à verser en 2025, les congés payés acquis, non pris ou non échus, le Compte Epargne Temps ainsi que les dettes et charges à payer vis-à-vis des organismes sociaux.

Le poste **Autres dettes** comprend principalement des charges à payer diverses.

Note 12 - Charges à payer par postes du bilan

Charges à Payer	2023	2024
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit et du Groupe ENGIE	2 433 240	2 196 356
Emprunts & dettes financières diverses		
Fournisseurs	49 945 590	42 990 983
Dettes fiscales & sociales	21 704 021	24 532 954
Autres dettes	0	0
TOTAL	74 082 851	69 720 293

Note 13 - Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel d'ELENGY

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux Elengy	31/12/2023	31/12/2024
Retraites	20 529 903	25 162 046
Départs volontaires des effectifs (DVE)	-	-
Retraites et DVE	20 529 903	25 162 046
Indemnités de fin de carrière	3 110 985	3 634 564
Indemnités de secours immédiat	2 978 867	3 484 663
Avantage en nature énergie (ANE)	53 233 683	59 259 576
Indemnité compensatrice de frais d'études (ICFE)	59 658	61 513
Indemnités de congés exceptionnels (ICE)	938 884	1 118 866
Compte épargne jours retraite	1 032 875	1 533 606
Total Avantages Post Emploi	58 243 967	65 458 224
Rentes AT/MP	2 937 099	3 258 286
Invalidité (hors invalidité suite à IT)	1 757 374	2 036 742
Incapacité temporaire (longues maladies)	-	98 128
Invalidité suite incapacité temporaire	-	149 370
Médailles du travail	732 271	804 850
Aide bénévole amiante	91 537	100 606
Total Avantages long terme	5 518 281	6 447 982
Total Engagements bruts	87 403 136	100 702 816
dont provisionnés dans les comptes sociaux	6 457 165	7 566 848
dont faisant l'objet de contrats d'assurance	29 143 420	31 316 612

A – PENSIONS DU REGIME DES IEG

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1er janvier 2005, affiliés de plein droit à la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (CNIEG). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale et du Budget. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n°2005-322 du 5 avril 2005, soit pour ENGIE SA 3,25% des engagements « droits spécifiques passés » de l'ensemble des entreprises des IEG.

Les droits spécifiques du régime constitués depuis le 1er janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

1. Les obligations financières d'ELENGY à compter du 1er janvier 2008

En application de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, à compter du 1^{er} janvier 2005, les obligations financières de ELENGY sont les suivantes :

- verser à la CNIEG sa quote-part des cotisations dues aux régimes de retraites de droit commun, cotisations que la CNIEG reverse à la CNAV, l'AGIRC et l'ARRCO.
- verser à la CNIEG sa contribution au financement des prestations servies excédant les droits relevant des régimes de droit commun et non financées par la contribution tarifaire ;
- verser à la CNIEG sa quote-part des dépenses de gestion administrative de cette dernière ainsi que des charges de compensation avec les autres régimes légaux de retraite et des prestations relatives aux risques invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

La revalorisation des pensions et des rentes d'invalidité est calculée, à compter du 1^{er} janvier 2009, sur la base de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

2. Mode de calcul des engagements de retraite

Les engagements d'ELENGY sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des « unités de crédit projetées », repose sur des lois de projection portant notamment sur les salaires de fin de carrière, les âges de départ à la retraite, l'évolution des effectifs de retraités et les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- évaluation sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- détermination pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ou, s'agissant des régimes ex-Suez, pour l'ensemble des salariés et retraités bénéficiaires de ces régimes ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

Le taux d'actualisation nominal utilisé au 31 décembre 2024 est de 3.63 % contre 3.55% au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des retraites s'élèvent à 25,2 M€ euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés à hauteur de 27,5 M€.

B - LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
- l'avantage en nature énergie,
- les indemnités de fin de carrière,
- les congés exceptionnels de fin de carrière,
- le régime des capitaux décès,
- le régime aide aux frais d'études ;
- Avantages à long terme :
- les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
- les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
- les médailles du travail,
- l'aide bénévole amiante.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements diffère selon la maturité des engagements. Les avantages postérieurs à l'emploi ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.62 % au 31 décembre 2024 contre 3.54 % au 31 décembre 2023. Les autres engagements ont été évalués sur la base d'un taux d'actualisation nominal de 3.40 % au 31 décembre 2024, contre 3.43% au 31 décembre 2023.

1. Les avantages postérieurs à l'emploi

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Electriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE SA facture à ELENGY le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement d'ELENGY lié à l'avantage accordé aux salariés (actifs et inactifs) au titre de la période de retraite correspond à la valeur actuelle probable de l'énergie fournie aux salariés pendant la phase de retraite et est évalué sur la base du coût de revient de l'avantage consenti, déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux salariés. A cet élément s'ajoute la soulte représentant le prix de l'accord d'échange d'énergie avec EDF.

La population bénéficiaire du tarif agent est identique à celle bénéficiaire des prestations statutaires du régime spécial de retraite.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre de l'avantage énergie et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont évalués à 65 458 224 euros (Avantage en nature énergie, Secours immédiat, Indemnité Compensatrice de Frais d'Etudes, Indemnités congés exceptionnels, Compte épargne jours retraite).

2. Les avantages à long terme

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droits d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles réversions.

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des avantages long terme sont évalués à 6 447 982 euros (rentes accidents de travail et maladies professionnelles, invalidité, incapacité temporaire, invalidité suite incapacité temporaire, médailles du travail, aide bénévole amiante).

3. Les indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite

Suite à la modification du régime des IEG intervenue le 1^{er} juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent dorénavant lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

La méthode retenue pour évaluer l'engagement que représentent les indemnités de fin de carrière est celle des « unités de crédits projetées ».

Au 31 décembre 2024, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des indemnités de mise à la retraite sont évalués à 3 634 564 euros et sont couverts par des contrats d'assurance valorisés au 31 décembre 2024 à hauteur de 3 881 996 euros.

C - PROVISIONS

- Une partie des engagements sociaux est enregistrée dans les comptes annuels. Ainsi, une provision totale estimée à 7 566 848 euros au 31 décembre 2024 a été établie au titre :
- des pensions d'invalidité, des rentes accidents du travail et maladies professionnelles et de l'aide bénévole amiante,
- des congés exceptionnels de fin de carrière,
- des médailles du travail.

D - CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite d'ELENGY sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs. Un versement a été effectué en 2024 pour 634 000 euros sur ces fonds assurantiels en couverture des droits spécifiques retraites et indemnités de fin de carrière et de mise à la retraite, tandis que des retours de fonds correspondant aux prestations payées ont été effectués pour un montant de 1 040 000 euros en 2023.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2024 est de 31 316 612 euros dont 27 434 616 euros concernent les retraites et 3 881 996 euros concernent les indemnités de fin de carrière.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements de retraites est de +3.60%.

Le taux de rendement annuel de l'actif de couverture des engagements d'indemnités de fin de carrière est de +3.42 %.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 14 - Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du Chiffre d'Affaires (Montant HT)	2023	2024
Accès des tiers aux terminaux	93 002 781	95 907 247
Accès des tiers aux terminaux, prélèvement en nature	13 686 861	10 548 953
Autres recettes	940 090	223 806
Prestations expertise et service	74 043 458	82 778 506
Prestations interfaces techniques	2 939 933	1 731 605
Production vendue de biens	82 441	628 709
Total général	184 695 564	191 818 826

* Chiffre d'affaires : voir également note 23 – Engagements hors bilan pour l'estimation du CRCP.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué :

- **des prestations d'Accès des tiers aux terminaux méthaniers (ATTM).**
- **des prélèvements en nature** qui correspondent de façon réciproque aux achats de gaz forfaitaires aux clients expéditeurs (0,3 % des quantités déchargées sur le terminal de Montoir et 0,5 % sur le terminal de Fos-Tonkin) utilisés sous forme d'autoconsommations pour le fonctionnement des installations des terminaux.
- **des prestations d'interfaces techniques**, qui concernent essentiellement les opérations relatives aux contrats d'odorisation du gaz, de comptage et de contrôle des caractéristiques du gaz réalisées pour la société GRTgaz.
- **des prestations d'expertise et services** qui correspondent principalement aux opérations d'exploitation et de maintenance réalisées pour le compte des filiales FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertise. Ce poste comprend également les prestations de mise à disposition de personnel à FOSMAX LNG et les prestations d'expertise technique réalisées par ELENGY pour le compte de FOSMAX LNG où d'autres partenaires d'ELENGY.
- **d'autres recettes** qui comprennent notamment les échanges de thermies entre le terminal de Fos-Tonkin et un tiers ; le terminal fournit ainsi du froid à un tiers qui fournit de la chaleur pour la regazéification du GNL.

Note 15 - Autres achats et services extérieurs

	2023	2024
Achats non stockés de matières et fournitures	24 688 993	19 104 737
Frais accessoires d'achat	0	0
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats	-26	-133 805
Sous traitance	92	275 454
Locations	3 927 400	3 550 109
Charges locatives	252 206	306 352
Entretien et réparations	12 742 484	11 908 233
Primes d'assurance	1 226 216	1 309 235
Etudes et recherches	2 094 542	5 411 501
Services extérieurs divers	268 808	382 261
Personnel extérieur à l'entreprise	2 679 467	2 758 675
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 045 843	1 185 642
Publicité, publications, relations publiques	178 198	260 970
Transports de biens et transports collectifs du personnel	1 021 176	2 381 938
Déplacements, missions et réceptions	1 136 282	1 397 990
Frais postaux et de télécommunications	47 144	52 187
Services bancaires et assimilés	8 649	37 440
Autres services extérieurs divers	14 583 133	14 843 434
TOTAL	65 900 604	65 032 351

Frais de R&D	2023	2024
Etudes intéressant le secteur technique	1 055 246	4 304 732
Dépenses de recherche fondamentale et étude expérimentale	1 039 296	1 106 769
Etudes intéressant le secteur commercial et la communication interne	0	0
TOTAL	2 094 542	5 411 501

La variation des achats non stockés s'explique principalement par la baisse des coûts de l'énergie.

Note 16 - Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises) et transfert de charges

Dotations aux amortissements	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Dotation aux amortissements linéaires	(22 999 183)	(24 751 333)
Dotation amortissement actif démantèlement	(960 547)	(254 721)
TOTAL	(23 959 730)	(25 006 054)

Toutes les immobilisations d'ELENGY sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire.

Dotations et reprises de provisions et de dépréciations	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Provisions relatives au personnel (<i>dotations</i>)	(449 180)	(1 554 390)
Provisions relatives au personnel (<i>reprises</i>)	724 635	253 301
Provisions relatives aux clients (<i>dotations</i>)	(564 948)	0
Provisions relatives aux clients (<i>reprises</i>)	1 238 631	0
Provisions relatives aux autres risques (<i>dotations</i>)	0	0
Provisions relatives aux autres risques (<i>reprises</i>)	5 867 735	3 197 842
Dépréciation des stocks (<i>dotations</i>)	(10 017)	(326 263)
Dépréciation des stocks (<i>reprises</i>)	72 443	0
TOTAL	6 879 298	1 570 491

Transferts de charges	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Transferts de charges	16 225	0
TOTAL	16 225	0

Note 17 - Résultat financier

	Charges 2024	Produits 2024	Net 2024	Net 2023
Revenus des titres de participation	0	38 864 911	38 864 911	62 879 123
Intérêts, charges et produits assimilés	(10 700 963)	1 482 635	(9 218 329)	(6 454 325)
Arrondis de conversion	(20 161)	0	(20 161)	(34 318)
Charges désactualisation - Démantèlement	(3 049 394)	0	(3 049 394)	(2 687 185)
Résultat de change	(4 281)	195	(4 087)	74 036
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	0	1 531	1 531	0
TOTAL	(13 774 799)	40 349 272	26 574 473	53 777 331

Les revenus des titres de participation correspondent à la distribution d'un dividende des filiales d'ELENGY détenues à 100 %, pour un montant de 38 637 211.04 euros de FOSMAX LNG et d'un montant de 227 700 euros d'ELENGY Hub & Expertises

Charges de désactualisation sur les provisions pour démantèlement (cf. note 10).

Note 18 - Formation du Résultat Exceptionnel

	Charges 2024	Produits 2024	Net 2024	Net 2023
Sorties et cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(143 398)		(143 398)	(192 694)
Cessions d'immobilisations financières			0	
Amortissements dérogatoires	(8 551 944)	4 277 198	(4 274 747)	(6 399 443)
Autres dotations et reprises exceptionnelles	(382 355)	(607)	(382 962)	
Autres	(881)	75 513	74 632	77 411
TOTAL	(9 078 578)	4 352 103	(4 726 475)	(6 514 726)

Les cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles résultent de la mise hors exploitation d'immobilisations ou du passage en coûts échoués des projets sur Montoir de Bretagne et Fos Tonkin.

Le poste Autres correspond principalement à la quote-part de subvention virée en résultat.

Le poste autres dotations exceptionnelles correspond à l'impact de l'accélération des amortissements du siège suite au déménagement prévue en 2025.

Note 19 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de Résultat	Avant impôt	Réintégrations/Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation	29 821 356	1 578 702	8 083 886
Résultat financier	26 574 473	(34 526 252)	(2 053 547)
Résultat exceptionnel	(4 726 475)	(446 406)	(1 335 896)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes			
Réserve spéciale de participation	(3 041 628)	891 000	(555 400)
Impôt sur les sociétés			61 775
TOTAL	48 627 726	(32 502 956)	4 200 818

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25,82%. Il inclut la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% instituée en 2000.

Le montant de l'IS au 31 décembre 2024 est de 4 200 818 euros ; il inclut une régularisation d'IS sur l'exercice 2021 de 14 193.67 euros, une notification de rehaussement d'IS de 125 988 euros et un crédit d'impôt famille et mécénats de 78 406.39 euros.

Les réintégrations concernent principalement les charges de démantèlement (amortissements et désactualisation) 2024, de Montoir de Bretagne, considérées comme non déductibles en globalité, une partie des charges de démantèlement de Fos Tonkin suite à la vérification de comptabilité de 2020, ainsi que la provision pour participation des salariés au titre de 2024 versée en 2025.

Les déductions représentent essentiellement le paiement d'un dividende de FOSMAX LNG et ELENGY Hub & Expertises et la reprise de provision pour participation des salariés 2023 versée en 2024.

Note 20 - Régime de l'intégration fiscale

ELENGY SA fait partie du périmètre fiscal de GRTgaz depuis le 1^{er} janvier de 2022.

La convention d'intégration fiscale prévoit, dans son article 1, le principe de neutralité fiscale. ELENGY SA constatera dans ses comptes, pendant toute la durée d'appartenance au groupe fiscal, une charge d'impôt sur les bénéfices égale à l'impôt qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	2023	2024
Résultat net de l'exercice	67 888 445	44 426 908
Participation des salariés	2 341 979	3 041 628
Impôts sur les bénéfices	3 155 549	4 200 818
Résultat comptable avant impôts	73 385 973	51 669 355
Variation des prov. Réglementées	6 399 443	4 274 747
Résultat hors impôts et dérogatoire	79 785 416	55 944 101

Note 22 - Trésorerie

	2023	2024
Disponibilités	7 534 940	1 669 806
Solde créditeur de banque et concours	(190 490)	(23 814)
Trésorerie courante	7 344 449	1 645 992

Le solde du compte courant d'ELENGY dans les livres du Groupe figure en Autres dans les actifs circulants (cf. note 5).

Note 23 - Engagements hors bilan

Etat des engagements donnés et reçus	31/12/2023	31/12/2024	dont part à moins d'un an	dont part de un à cinq ans	dont part à plus de cinq ans
Engagements donnés					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties donnés	71 850 826	81 426 603	25 233 631	56 163 816	29 156
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Autres engagements donnés	4 992 554	4 992 554	642 130		4 350 424
TOTAL*	76 843 380	86 419 157	25 875 761	56 163 816	4 379 580
Engagements reçus					
Lignes de crédit					
Avals, cautions et garanties reçus	18 840 341	18 840 341	18 840 341		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
Garantie de bonne fin					
Engagements reçus - Quotas d'émission de GES alloués			-	-	
Autres engagements reçus	57 366 899	53 287 761	4 371 595		48 916 166
TOTAL*	76 207 240	72 128 102	23 211 936	-	48 916 166

* hors CRCP

Les avals, cautions et garanties donnés concernent les engagements sur commandes d'investissements et d'exploitation.

Les autres engagements donnés sont pour garantir des obligations liées aux conventions d'occupation du domaine public y compris les redevances dues (échéance à un an).

Les engagements reçus correspondent aux garanties financières reçues de clients au titre des contrats ATTM ainsi que celles reçues des fournisseurs en garantie de la bonne fin des travaux d'investissement.

Les engagements accordés au personnel sont détaillés en note 13.

Compte de régularisation des charges et des produits (CRCP) :

Le CRCP est un compte fiduciaire qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs au cours des périodes tarifaires suivantes. Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Dans la proposition tarifaire ATTM6 (délibération CRE du 07 janvier 2021), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires de capacités de regazéification, couverts à 75 % ;
- les revenus liés aux souscriptions supplémentaires au titre du service de rechargement de bateaux, couvert à 75 % ;
- les charges de capital supportées par les opérateurs, couvertes à 100 % ;
- les charges et produits d'énergie (électricité et quotas de CO2) couverts à 80 % ; (à 90% suite à la révision tarifaire mi-période du 19 janvier 2023, en application depuis le 1^{er} avril 2023) ;
- les revenus liés au service d'accès au point d'échange GNL, couverts à 50 % par le CRCP.

La CRE a également introduit dans le cadre de l'ATTM6, les nouveautés suivantes :

- pour les charges d'exploitation, l'écart entre le taux d'inflation prévisionnel retenu par la CRE et l'inflation réellement constatée est couvert à 100% par le CRCP.
- pour la période tarifaire ATM6, les montants de R&D non dépensés sur la période seront restitués via le CRCP, les dépassements resteront à la charge de l'opérateur ;
- Concernant le terminal de Montoir, les montants associés à des maintenances présentées dans le dossier tarifaire qui n'auront pas été mis en œuvre pendant la période tarifaire seront à restituer au travers d'un montant inscrit au solde du CRCP.

L'estimation du montant du CRCP à restituer à fin 2024 s'élève à + 33 MEUR dont + 14 MEUR constitués au titre de l'année 2024.

Note 24 - Effectifs

Le nombre d'agents statutaires au 31 décembre 2024 est de 434 contre 406 en 2023.

2024	ariés statuta	Salariés mis à disposition	TOTAL
Agents statutaires	434	0	434

L'effectif moyen payé en 2024 s'élève à 415 contre 392 agents en 2023.

Note 25 - Rémunération des organes de direction et d'administration

En €	31/12/2023	31/12/2024
Organes d'administration (1)	26 940	26 940
Organes de direction (2)	-	-

- (1) Montant des jetons de présence attribués au titre de l'exercice, charges incluses
(2) Information non fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un seul membre déterminé (article R 123-18-1° du code du commerce)

Note 26 - Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
FOSMAX LNG	48 356 960	4 859 109	100,00%	616 890 246	616 890 246	-		119 161 968	38 620 038	-
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises	180 000	1 278 136	100,00%	1 430 124	1 430 124	-		29 185 880	227 674	-
<i>b) Etrangères</i>										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Note 27 - Inventaires des valeurs mobilières

ELENGY ne dispose pas de valeurs mobilières autres que les titres détenus dans la filiale FOSMAX LNG et dans la société ELENGY Hub & Expertise. Aucune moins-value ou provision n'a été constatée sur ces titres.